

Date : 21-04-2017
Expéditeur : Service communication
Destinataires : Médias locaux



Objet : **Pays des Vans en Cévennes : Budget 2017**

Communiqué de presse

Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Le budget intercommunal du Pays des Vans en Cévennes, a été présenté le 10 avril dernier au Conseil communautaire par son Président, Jean-Paul MANIFACIER.

Ce budget 2017 a été construit :

- Avec la prise en charge financière des nouveaux investissements qui sont le développement logique des compétences intercommunales déjà acquises :

- Les travaux concernant la fibre optique. En effet, en 2017, la 1^{re} tranche de travaux est programmée pour le déploiement sur le territoire du haut débit chez le particulier représentant un coût de 750 000 €.

- La 1^{re} tranche de travaux pour la réalisation de la future voie douce / verte sur l'ancienne voie ferrée allant de Beaulieu à Saint-Paul-Le-Jeune a, également, été prévue au budget. Ces travaux sont largement subventionnés, avec entre autres, la subvention de 320 000 € obtenue au Ministère du Développement Durable.

- Avec une progression des charges de personnel nécessaire d'une part pour répondre à des enjeux nouveaux et d'autre part indispensable au bon fonctionnement de la communauté de communes,

- Avec la mise en place d'un projet en direction des jeunes du territoire.

Pour réaliser ces projets au service de la population, nous avons dû accepter de majorer raisonnablement les taux intercommunaux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour l'année 2017.

Concernant le service « ordures ménagères », le Président a rappelé que la collecte des bacs jaunes était assurée directement par le personnel intercommunal depuis le 1^{er} janvier.

Le budget de ce service a été réalisé avec :

- L'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour arriver, en 4 ans, à un taux unique en 2019 sur l'ensemble des communes ;

- La modification de la redevance spéciale « camping » avec un tarif différentiel en fonction de la durée de la collecte et du nombre de passage au cours de l'année ;

- **Une baisse de la redevance spéciale** pour les tout-petits producteurs, l'hôpital local et le collège.

Ce budget permettra l'achat d'un nouveau camion de collecte (coût environ 200000 €) et l'agrandissement du local (situé en zone d'activités des Avelas à Banne) afin de rassembler en un lieu unique les services de collecte.

Avec ce budget, une étape nouvelle est franchie dans la mise en place de la communauté de communes afin d'apporter de meilleurs services publics en direction de nos concitoyens.